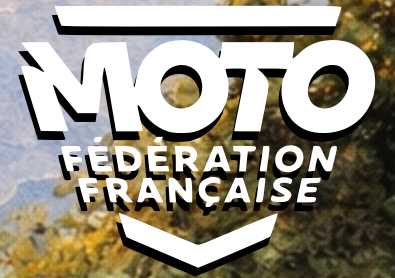


# La randonnée des 500 bornes



LIGUE  
OCCITANIE



29 - 30 août  
2026



## **REGLEMENT PARTICULIER LES 500 BORNES 29 30 AOUT 2026**

### **Article 1 :**

Le Moto Club Sommiérois organise LES 500 BORNES ouverte au CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TOURISME et INTERNATIONAL.

Licencié ou non licencié.

Lieu de rendez-vous

MOTO CLUB SOMMIEROIS  
5 mas moulin à vent 30250 VILLEVIEILLE  
A partir de 8 H.

### **Article 2 :**

Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers, Français ou Etrangers, de véhicules de la catégorie « motocycles » homologués et conformes à la réglementation en vigueur immatriculés et assurés.

### **Article 3:**

Le contrôle d'arrivée sera ouvert le SAMEDI 29 AOUT 2026 à partir de 8H pour départ 8H45 impératif.

### **Article 4:**

Au contrôle, chaque participant devra présenter son permis de conduire, la carte grise du véhicule, un casque conforme au code de la route et des gants homologués. Celui-ci s'engage également à respecter le code de la route, le règlement de l'organisation et restera responsable de ses actes pendant la balade.

### **Article 5 :**

La participation est de 95 € par licencié et 105 € par non licencié. Café de bienvenue samedi matin, repas samedi midi libre pique-nique conseillé, apéritif, repas samedi soir, nuitée, couchage en centre de vacances chambres de 2,4,5 personnes.

Petit déjeuner dimanche matin.

Repas de dimanche midi au moto club Sommiérois à Villevieille 30250.

### **Article 6 :**

Le pointage des carnets de Tourisme se fera lors du contrôle à l'arrivée le kilométrage de toute personne quittant la balade avant dimanche midi ne pourra être validé, pointage de la balade au repas de dimanche midi.

Parcours avec road book et pointage sur trajet.

### **Article 7 :**

Les participants préalablement inscrits et qui ne seront pas présents à la manifestation (hors motif valable justifié) ne pourront prétendre à une quelconque indemnité. En aucun cas, les conditions atmosphériques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation.

**Article 8:**

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnités.

**Article 9 :**

Afin de faciliter la tâche des organisateurs, les inscriptions doivent parvenir au plus tard le SAMEDI 16 AOUT 2026 accompagnées du règlement pour être prises en compte. Par chèque ou virement.

**Article 10 :**

La balade est **limitée à 50 PERSONNES**. Les inscriptions seront prises au fur et à mesure de leur arrivée. (cachet de la poste faisant foi) Nous conseillons de vous inscrire le plus tôt possible.

**Article 11 :**

Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par les organisateurs dans le cadre de cette Randonnée surprise. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, celle de leur véhicule et de leur voix par les organisateurs sur tout supports papier, graphique, vidéo numérique etc. et ce sans limitation de durée.

**Article 12 :**

Les organisateurs rejettent toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de tout bien personnel, si les faits sont indépendants de l'organisation.

**Article 13 :**

La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent maîtres de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la Responsabilité des organisateurs, en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes Responsables.

**Montant de l'inscription : 95 € PAR PERSONNE du samedi soir au dimanche midi  
Et 70 € POUR ENFANT moins de 12 ans.  
105 € POUR LES NON LICENCIÉS  
APRES LE 16 AOUT 15 € DE PLUS**

Chèque à l'ordre de MC SOMMIEROIS

5 Mas du moulin à vent

30250 VILLEVIEILLE. OU virement voir bulletin d'inscription.

Visa du club



Visa de la ligue Occitanie



**BOILLOT Bernard**  
Pdt Commission Tourisme  
et Rallye Routier LMOC  
Tél. 06 08 98 91 53  
bernard.boillot4@orange.fr

FFM





# 500 BORNES 29 30 AOUT 2026

## BULLETIN D INSCRIPTION

**A RENVOYER AVANT LE 16 AOUT 2026**

**MARIE LINE PRIMARD 55 RUE DES FANGADES**

**34160 BOISSERON**

**Marie line PRIMARD ml.primard@free.fr 06 89 88 18 66**

**OUVERT AUX LICENCIES OU NON LICENCIES**

**MOTO CLUB.....LIGUE.....**

**N° TELEPHONE .....ADRESSE MAIL.....**

**Votre adresse.....**

	NOM PRENOM	PILOTE	PASSAGER	ANNEE MOTO	CYLINDREE	NUMERO LICENCE
1						
2						
3						
4						
5						
6						

### INSCRIPTION AVANT LE 16 AOUT 2026

TOTAL : 95 € X .....=..... enfant moins de 12 ans 70 € X .....=.....  
Non licencies 105 € X .....=.....  
Après le 16 aout licencies 110 € X.....=..... Non licencies 120 € X.....=.....

TOTAL GENERAL..... €

Règlement par chèque à l'ordre du MC Sommiérois  
ou virement IBAN : FR 76 1348 5008 0008 9124 6437 341 BIC : CEPA FRPP 348

**LIEU DE RENDEZ VOUS : MOTO CLUB SOMMIEROIS  
5 MAS DU MOULIN A VENT 30250 VILLEVIEILLE**

**POINTAGE A PARTIR DE 8 H  
DEPART AU PLUS TARD 8 H 45  
PLACES LIMITEES A 50 PERSONNES  
NE TARDEZ PAS -**

# 500 BORNES 29 et 30 AOUT 2026

Bulletin d'inscription à  
retourner avant le **16 aout 2026 impératif**

**Limité à 50 Personnes**

Le prix est de 95 € par licencié  
105 € non licencié

70 € enfant moins de 12 ans  
Après le 16 aout 2026 **15 € de plus**  
**Alors ne tardez pas**

Les chèques seront débités après le 30 aout 2026

Cette année nous vous accueillerons en centre de vacances.  
Chambres de 2, 4, 5 personnes pas de chambres seul.

Draps fournis mais pas les serviettes.

Café de bienvenue samedi matin au moto club  
Le repas de samedi midi est libre le pique-nique est préférable.  
Apéritif, repas du samedi soir et nuit. Petit déjeuner.  
Repas de dimanche midi au moto club Sommiérois.

L'accueil se fera entre 8 H et 8 h 45 samedi matin.

Au Moto club Sommiérois  
5 mas du moulin à vent 30250 VILLEVIEILLE  
(route d'Ales D 6110)

Départ impératif au plus tard 8 h 45

Les 500 bornes consistent à faire 350 km le samedi.  
Avec road book.  
Et 150 km le dimanche matin avec road book.